

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2021 à 19 heures 30

Date de convocation : 11 MARS 2021

Nombre de conseillers : 19

Madame Andréa Lecoq a été nommée secrétaire

## **ORDRE DU JOUR :**

1. **Installation du conseil municipal**
2. **Centre de Gestion du Puy-de-Dôme : adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail**
3. **Vote des comptes administratifs et comptes de gestion (budget commune et budgets annexes)**  
Affectation de résultats
4. **Travaux tennis couverts : approbation des marchés**
5. **Salle des fêtes du plan d'eau**
6. **Parcours emploi compétence : services techniques**
7. **Tableau des effectifs : cantine – école / services techniques**
8. **Astreintes périodes estivales**
9. **Parking centre bourg : vente Larquetoux**
10. **Convention de la base nautique**
11. **Dotations globales de fonctionnement : Etat des voies communales**
12. **Convention de mise à disposition de personnel : agent commune de Celles/Durolle**
13. **Questions diverses**

Monsieur Frédéric CHONIER, maire ouvre la séance

Madame Andréa Lecoq donne lecture du procès-verbal et des intitulés des délibérations de la séance du 26 février 2021 qui ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

### **1. Installation du conseil municipal**

Installation de Monsieur Serge Durand en qualité de conseiller municipal suite au décès, le 26 septembre 2020 de Monsieur Dominique Tournaire.

### **2. Centre de Gestion du Puy-de-Dôme : adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail**

Le conseil municipal décide d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, autorise le Maire à signer la convention et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

### **3. Vote des comptes administratifs et comptes de gestion (budget commune et budgets annexes)**

#### **Affectation de résultats**

##### *. Budget commune :*

- Approbation du compte administratif 2020 : 14 voix pour – 2 abstentions Four M. + Villeneuve M. (procuration)
- Approbation du compte de gestion 2020 : 16 voix pour – 2 abstentions Four M. + Villeneuve M. (procuration)

##### *. Budget Village de vacances*

- Approbation du compte administratif 2020 : 14 voix pour – 2 abstentions Four M. + Villeneuve M. (procuration)
- Approbation du compte de gestion 2020 : 16 voix pour – 2 abstentions Four M. + Villeneuve M. (procuration)

##### *. Budget Lotissement Sous les Pins*

- Approbation du compte administratif 2020 : 14 voix pour – 2 abstentions Four M. + Villeneuve M. (procuration)
- Approbation du compte de gestion 2020 : 16 voix pour – 2 abstentions Four M. + Villeneuve M. (procuration)

##### *. Budget Le Chanteclair*

- Approbation du compte administratif 2020 : 14 voix pour – 2 abstentions Four M. + Villeneuve M. (procuration)
- Approbation du compte de gestion 2020 : 16 voix pour – 2 abstentions Four M. + Villeneuve M. (procuration)

### **4. Travaux tennis couverts : approbation des marchés**

Délibération reportée à une autre séance : manque informations administratives

### **5. Salle des fêtes du plan d'eau**

Délibération reportée à une autre séance : manque informations administratives

### **6. Parcours emploi compétence : services techniques**

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

La durée initiale sera de neuf mois renouvelable expressément, dans la limite de 18 mois, après renouvellement de la convention. La durée de travail est fixée à 26 heures par semaine. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Le conseil municipal autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **7. Tableau des effectifs : cantine – école / services techniques**

Afin de renforcer le personnel communal en raison d'un surcroît de travail, le conseil municipal décide de recruter :

- Un agent aux services techniques du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mai 2021 à temps complet
- Trois agents à l'école et cantine scolaire du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 15 juillet 2021 à temps non complet.

Leur rémunération sera calculée suivant l'indice brut du 1<sup>er</sup> grade de recrutement de la catégorie C.

## **8. Astreintes périodes estivales**

Le conseil municipal approuve le calendrier d'astreintes pour la période du 4 juillet 2021 au 29 août 2021 inclus présenté par Monsieur le Maire et décide d'allouer une indemnité d'astreinte d'exploitation de dimanche ou jour férié de 46.55 euros.

## **9. Parking centre bourg : vente Larquetoux**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un parking paysager en centre bourg dans le cadre d'une opération de redynamisation et de mise en valeur du centre bourg. Il rappelle aussi la délibération 2020 11 08 du 27 novembre 2020 relative à l'acquisition de la parcelle AK 144 (260 m<sup>2</sup>) sise 8 Ter Avenue des Bruyères appartenant à la succession de Madame Larquetoux Jeanne.

Le conseil municipal donne son accord pour acquérir cette parcelle au prix de 4 200 euros.

17 voix pour – 1 abstention Lecoq Andréa.

## **10. Convention de la base nautique**

Le conseil municipal décide de passer une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de la base nautique avec la SAS Alpha Camping Holding, 36 avenue du Rocher 94100 Saint Maur des Fossés, pour la saison 2021, moyennant une redevance de 40.00 euros par jour d'ouverture sur une saison avec un minimum de redevance fixé à 2 800.00 euros sur une saison

## **11. Dotation globale de fonctionnement : Etat des voies communales**

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction, entre autre, de la longueur de la voirie communale. Celle-ci a été mise à jour par les services techniques de la mairie.

Le conseil municipal précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 51 937 ml.

## **12. Convention de mise à disposition de personnel : agent commune de Celles/Durolle**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un projet de mutualisation du fauchage débroussaillage entre les communes de Celles Sur Durolle, Palladuc et Saint-Rémy-Sur-Durolle.

La commune de Celles Sur Durolle met à disposition un de ces agents ainsi que le matériel nécessaire pour accomplir ses missions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour une durée de 5 ans. Elle procèdera à sa rémunération et facturera chaque trimestre à la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle les travaux réalisés sur son territoire.